

## Projet retenus pour la première session d'appel à projet du mois d'octobre

Bilan de la première session – Réunion organisée le 14 octobre 2009 :

21 dossiers déposés

- 6 dossiers jugés inéligibles par l'équipe technique du Pays et soumis aux membres du Comité de gestion pour recueillir leur avis,
- 7 dossiers validés par les membres du Comité de gestion,
- 6 dossiers non retenus par les membres du Comité de gestion,
- 2 dossiers à reporter au prochain comité de gestion pour préciser et pour étoffer le contenu.

**Association des Jeunes Agriculteurs du Nord à Sars-et-Rosières** : organisation de la manifestation « Terre'Tonic en Pévèle » le 23 août à Orchies. 8 000 visiteurs. Promouvoir et valoriser l'agriculture et les produits locaux. Favoriser les échanges entre les agriculteurs, les ruraux et les citadins.

Subvention accordée : 3 000 €.

**Association Com & Cit' à Camphin-en-Pévèle** : travail sur la citoyenneté et les Droits de l'enfant en proposant des ateliers scolaires du 20 novembre au 20 décembre 2009. Mobilisation de la population et des enfants de la communauté de communes du Pays de Pévèle par la mise en place de « villages-relais » : Camphin-en-Pévèle, Mouchin, Templeuve et Mons-en-Pévèle et par la participation de 7 clubs de loisirs de la CCPP pendant les vacances : réalisation d'une exposition sur les Droits de l'enfant présentée à des dates précises dans les villages-relais, relève d'un défi « la Ribambelle des Enfants » et soutien d'une action de solidarité.

Subvention accordée : 1 000 €.

**Association EOLLIS à Phalempin** : impulser une dynamique sur le territoire en lien avec la thématique de la santé en proposant des actions concrètes (projet de vie des jeunes retraités, activité physique adaptée, habitat adapté au vieillissement, aide aux aidants). Des groupes de travail seront mis en place avec des élus, des professionnels de la santé. L'impact de ces discussions sera le développement de nouvelles activités à destination des personnes de plus de 55 ans pour améliorer les conditions de vieillissement.

Subvention accordée : 3 000 €.

**Association « Poney Mauve » à Wannehain** : en lien avec la création d'une structure associative de vente des produits issus de l'agriculture locale sur la commune, l'association souhaite proposer un cycle de quatre animations (groupe de 10 personnes par animation) pour découvrir les produits du Pays, aller chercher les produits directement chez le producteur (rencontre et échange avec le producteur), proposer des recettes et déguster les produits, préparer une recette collective. Le but de ce projet est de toucher plusieurs cœurs de cible (scolaires, personnes âgées, personnes en difficulté), créer des partenariats avec les communes voisines et les producteurs du Pays.

Subvention accordée : 1 000 €.

**Association « l'Atelier » à Nomain** : dans le cadre des 15 ans de l'association, organisation d'un festival culturel du 28 mai au 6 juin 2010. Exposition permanente et spectacles sur la commune de Landas et organisation de spectacles dans les six autres communes de la communauté de communes Espace en Pévèle.

Subvention accordée : 3 000 €.

**Association « Fenêtres sur PAM » à Pont-à-Marcq** : plusieurs activités culturelles proposées par l'association dans le cadre de son projet : manifestations musicales, interventions de conteurs, spectacles de théâtre, concours photographique sur le Pays Pévèlois et création d'un portail web « fenêtres sur la Pévèle ».

Subvention accordée : 1 500 € pour le concours photos portant sur le Pays Pévèlois. Les membres du comité de gestion n'ont souhaité financer que le concours photos. Les associations sollicitées dans le cadre de leurs animations, sont situées hors du Pays. D'après le comité, il est important que l'association fasse appel à des compagnies théâtrales, des conteurs du territoire.

**« La Flèche » à Templeuve** : l'association souhaite créer un atelier musical adapté à des personnes handicapées pour accéder à la pratique musicale. Pour mettre en place cet atelier, des adhérents de l'association doivent se former à la pratique du BAO-PAO (instrument de musique composé de quatre arcs métalliques). Cet instrument s'adresse à plusieurs types de publics et permet aux personnes handicapées et aux personnes valides de jouer ensemble. L'association doit également investir dans l'acquisition du BAO-PAO. Le but est de pouvoir proposer des ateliers musicaux dans plusieurs communes du Pays Pévèlois avec des structures comme les maisons de retraite et les écoles de musique ainsi qu'avec les personnes handicapées et les enfants.

Subvention accordée : 3 000 € pour le stage de formation à Marseille, hébergement et transport en train A/R (6 500 € pour six personnes). Le FLIP ne peut pas subventionner l'achat du BAO-PAO qui est un investissement.